

RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

Fraternité-Justice-Travail

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

DÉCRET N° 2019 – 086 DU 20 MARS 2019

portant nomination des membres du Conseil d'administration
de l'Ecole de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ).

**LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,
CHEF DE L'ÉTAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des offices à caractère social, culturel et scientifique ;
- vu** la décision portant proclamation, le 30 mars 2016, par la Cour constitutionnelle, des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 20 mars 2016 ;
- vu** le décret n° 2018-198 du 05 juin 2018 portant composition du Gouvernement ;
- vu** le décret n° 2016-292 du 17 mai 2016 fixant la structure-type des ministères ;
- vu** le décret n° 2016-425 du 20 juillet 2016 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- vu** le décret n° 2017-041 du 25 janvier 2017 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- vu** le décret n° 2018-178 du 16 mai 2018 portant approbation des statuts de l'Ecole de Formation des Professions Judiciaires (EFPJ) ;
- sur** proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation,
- le** Conseil des Ministres, entendu en sa séance du 20 mars 2019,

DÉCRÈTE**Article premier**

Sont nommées membres du Conseil d'administration de l'Ecole de Formation des Professions Judiciaires, les personnes dont les noms suivent :

- Madame **Ginette HOUNSA née AFFANWOUBO** représentant le Ministre de la Justice et de la Législation ;
- Madame **Régina ANAGONOU-LOKO** représentant le Président de la Cour suprême ;
- Madame **Mariham Dolores BARRA-GODJO** représentant le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique ;
- Monsieur **Désiré H. AIHOU** représentant le Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur **Jean da SILVA**, Directeur des Services Judiciaires du Ministère de la Justice et de la Législation ;
- Monsieur **Alexis METAHOU** représentant les magistrats du parquet ;
- Monsieur **Jacques HOUNSOU** représentant les magistrats du siège.

Article 2

Madame **Ginette HOUNSA née AFFANWOUBO** est nommée Présidente du Conseil d'administration.

Article 3

Les membres du Conseil d'administration sont nommés pour un mandat de trois (3) ans renouvelable une fois, qui court à partir de la date d'installation dudit Conseil.

Article 4

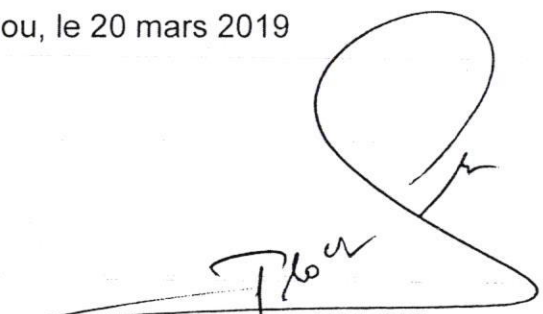
Le Ministre de la Justice et de la Législation et le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent décret.

Article 5

Le présent décret, qui prend effet pour compter de la date de sa signature, abroge toutes dispositions antérieures contraires. Il sera publié au Journal officiel.

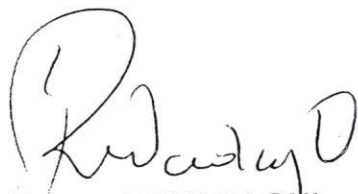
Fait à Cotonou, le 20 mars 2019

Le Président de la République,
Chef de l'État, Chef du Gouvernement,



Patrice TALON

Le Ministre de l'Économie
et des Finances,



Romuald WADAGNI

Le Garde des Sceaux, Ministre de
la Justice et de la Législation,



Séverin Maxime QUENUM

AMPLIATIONS : PR : 6 ; AN : 4 ; CC : 2 ; CS : 2 ; CES : 2 ; HAAC : 2 ; HCJ : 2 ; MJL : 2 ; MEF : 2 ; AUTRES MINISTÈRES : 20 ; SGG : 4 ;
INTERESSES : 7 ; JORB : 1.